



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 JUIN 2008

Nombre de membres présents : **69** délégués présents.  
Nombre de votants: **83** votants (**14** procurations)

### **1. Présentation du Syndicat par Didier ROLLET.**

La présentation a repris l'historique du syndicat, son organisation administrative, les moyens humains et les moyens techniques.

Le patrimoine a été décrit, notamment les stations de pompage, les interconnexions, le linéaire de conduite et le nombre de branchements.

*La présentation est jointe à ce compte rendu.*

*Le président a aussi annoncé qu'une visite des sites aurait lieu printemps 2009 (sous réserve de la fin des travaux de la télégestion).*

### **2. Travaux en cours.**

Un tableau récapitulatif de l'état d'avancement des travaux est joint.

### **3. Programme de travaux 2008.**

Après avoir été présenté par Mr Daniel BELIARD et Mr Didier ROLLET, le programme de travaux a été validé par l'assemblée générale et il est joint au compte rendu.

### **4. Délégation aux vice présidents**

Le Président a expliqué les différentes attributions qui ont été confiées aux vice présidents :

**Mr Daniel Béliard** : les travaux (préparation des programmes de travaux, piquetage, suivi et réception de chantier...)

**Mr André Gauthier** : la communication (élaboration de documents pour les abonnés, site internet, relation avec les écoles, presse...)

**Mr Claude Cordier** : le patrimoine bâti et non bâti (réfection et entretien des bâtiments, extension bâtiments, réservoirs, espaces verts, accessibilité...)

**Mr Pierre Barbier** : le personnel (entretien embauche, suivi carrière...)

## **5. Indemnités au président et aux vices présidents.**

Attribuées suivant :

le nombre d'habitants qui actuellement est comptabilisé entre 10 000 et 19 999.

et l'indice brut 1015 en mars 2008 : 3741.26 €

L'indemnité correspondant à 21.66 % de cet indice brut 1015 qui a été attribuée au président.

L'indemnité correspondant à 8.66 % de cet indice brut 1015 qui a été attribuée aux vice présidents.

## **6. Ouverture de crédit par anticipation.**

Le président rappelle l'article L.1612-1 du CGCT qui aménage les conditions d'exécution des recettes et dépenses avant l'adoption du budget.

En fonctionnement, les dépenses peuvent être mandatées et les recettes recouvrées dans la limites de celles inscrites au budget précédent, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire. Il en va de même pour le paiement des annuités d'emprunt.

En investissement, hormis pour les dépenses ayant déjà donné lieu à une inscription budgétaire au budget précédent, pour lesquelles les paiements peuvent avoir lieu sans limitation de montant sur la base de l'état des restes à réaliser, le paiement des dépenses nouvelles nécessaires avant le vote du budget suppose une autorisation de l'assemblée délibérante et se limite au quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent( non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

*L'autorisation mentionne le montant et l'affectation des crédits ouverts par anticipation.*

ARTICLE	MONTANT
21	50 000
23	550 000

## **7. Placement de trésorerie.**

Etant donné les excédents de trésorerie générés par **le cycle d'activité du syndicat**, il est décidé de placer cet argent sur des placements à court terme du trésor public, sans aucun risque, comme expliqué par le trésorier payeur général.

Une délibération a été prise pour déléguer au président ces décisions de placements et pouvoir ainsi gérer au coup par coup la réalisation de ces opérations.

## **8. Divers.**

### **➤ Question sur la défense incendie**

Suite à la question de la commune de Lantenne Vertière à propos des essais des poteaux incendie et de leur entretien, le président du syndicat a rappelé que la défense incendie était de la compétence de la commune.

Il appartient donc aux communes d'assurer le contrôle de ces poteaux incendie, par le SDIS ou autres prestataires, mais en présence du SIEVO en tout cas.

LE SDIS du Jura et de la Haute Saône réalise encore aujourd'hui des campagnes de mesures sur les poteaux incendie.

Quant au SDIS du Doubs, Mr le Conseiller Général a confirmé que les pompiers répondraient aux demandes de mesures exceptionnelles, mais pas systématiques. Il conviendrait donc d'étudier le sujet entre le syndicat et les communes.  
*Le Président propose une réunion avec les SDIS. Ainsi il pourra en rendre compte à l'assemblée lors de la prochaine réunion.*

#### ➤ **Question sur le mode de paiement des factures**

La commune de Mazerolles a interrogé le syndicat sur le mode de paiement des factures d'eau, notamment le TIP ou le prélèvement automatique.

Le trésorier explique les difficultés de mise en œuvre des TIP qui impose des contraintes supplémentaires au syndicat.

Quant au prélèvement automatique, il nécessite un travail supplémentaire pour les services du syndicat, il est à l'étude pour les années à venir.

Enfin, pour ce qui est du paiement par carte bancaire par internet, il n'est pas possible de réaliser cette opération pour l'instant.

#### ➤ **CET de Corcelles Ferrières**

Mr PHARISAT, représentant l'association Bien Vivre explique les risques de pollution du milieu naturel, notamment de la nappe de l'ogon suite au glissement de terrain au pied du CET de Corcelles.

Il insiste notamment sur le risque lié aux métaux lourds et à la nécessité de réaliser des campagnes d'analyses dans le milieu naturel.

Mr le Conseiller Général explique que le SICA pourrait réaliser une campagne de mesure en aval du CET.

Par ailleurs le syndicat interrogera la DRIRE pour demander la mise en place d'une surveillance suite à ce glissement.

#### ➤ **Espaces verts**

Le président du syndicat explique que la gestion des espaces verts est modifiée pour en mieux gérer les entretiens, les grands espaces seront fauchés par des agriculteurs (saint-Vit, Courchapon, Chenevrey-Morogne), les réservoirs seront confiés pour partie à une entreprise extérieure (le retard pris dans l'entretien des sites est due à la consultation de plusieurs prestataires).

Ce changement permettra :

- une gestion de l'environnement dans un esprit de développement durable
- de libérer du temps à l'équipe travaux entretien pour des tâches liées au métier de l'eau.
- de réduire le coût de la prestation.